



## **Déclaration liminaire du SE-Unsa – CAPA second degré recours avis PPCR – 02/02/24**

Il y a un an, nous nous réunissions en instance et en introduction, nous évoquions le climat social dégradé qui régnait. Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans ce même contexte, marqué notamment par une mobilisation forte des personnels de l'éducation nationale hier, jeudi 1<sup>er</sup> février.

Face aux propos blessants de notre nouvelle ministre envers l'école publique et ses agents, face aux mesures rétrogrades annoncées par le premier ministre, face aux moyens insuffisants alloués aux établissements pour permettre la réussite de tous les élèves, le SE-Unsa et sa fédération, l'UNSA-Education, étaient dans la rue hier. Parce que l'école publique et tous ses acteurs méritent d'être respectée, nous continuerons à nous opposer à des dérives dangereuses à la fois pour notre Ecole mais aussi pour notre cohésion sociale.

Le SE-Unsa tient donc à réaffirmer ici son engagement pour une école publique, laïque, obligatoire et gratuite pour toutes et tous, une école qui participe à la construction de futurs citoyens et citoyennes libres et éclairés. Nous tenons notamment à dénoncer le projet de groupes de niveaux en collège puisque, comme le prouvent de nombreuses études scientifiques, ils ne feront que creuser les inégalités alors que, ce dont l'école a besoin, ce sont des moyens pour accompagner la mixité et la diversité.

Au-delà de l'incompréhension, ces réformes non concertées ne font qu'accentuer les sentiments de crainte et de colère chez les agents. Car nous avons une certitude. Les conditions de travail vont encore se dégrader et peser sur la santé des personnels. Mais cela ne semble pas être la priorité de notre « président-ministre ».

La CAPA qui nous réunit aujourd'hui n'est qu'un exemple de cette dissonance entre les annonces sur la valorisation des métiers de l'éducation et la réalité des actes.

Comment comprendre cette incohérence entre les avis portés par les chefs d'établissements et IPR et l'avis final arrêté par la rectrice ? Cela questionne d'abord sur la valeur des évaluations des chefs d'établissements et IPR mais aussi sur le sens donné à cette évaluation. Ce qui est certain par contre, c'est que cela engendre incompréhension, amertume et colère chez les collègues et que cela contribue à

alimenter le sentiment de défiance déjà bien installé envers l'institution. Comment justifier, aux 6èmes et 8èmes échelons, pour lesquels il n'y a pas de quotas d'avis, que le PPCR ne soit pas la voie pour valoriser et encourager les collègues ?

La problématique est la même au 9<sup>ème</sup> échelon. Pourquoi continuer à limiter les différents avis de la rectrice ? Il est impératif de décorrélérer évaluation et promotion pour que disparaisse l'incohérence entre les évaluations et l'avis final. Sans quoi, même problème, mêmes conséquences : les collègues ne se sentent pas reconnus à leur juste valeur, valeur pourtant portée, pour nombre d'entre eux à l'excellence par leurs évaluateurs.

Le SE-Unsa persiste à dénoncer ces quotas d'avis qui dévoient l'esprit du PPCR.

Aujourd'hui les personnels du second degré ont besoin de reconnaissance et de soutien et non d'une gestion arithmétique et d'une politique injonctive dénuée de sens pédagogique.

Merci de votre attention.

Pour le SE-Unsa Grenoble,

Sophie Descaux

Frédéric Zmarzly